

2^{nde} générale et technologique – Lycées Elie Faure et Les Iris à Lormont

Attention : les élèves résidant sur les communes suivantes : *Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Carbon Blanc, Izon, Lormont, Montussan, Saint Loubès, Saint Louis de Montferrand, Saint Sulpice-et-Cameyrac, Saint Vincent de Paul, Sainte Eulalie, Yvrac*, ont deux établissements de secteur pour l'affectation en classe de 2^{nde} générale et technologique : *le lycée Elie Faure et le lycée Les Iris à Lormont*.

Afin qu'une affectation puisse être garantie à chaque élève, les familles doivent impérativement saisir les vœux correspondants à chacun de ces deux établissements, qu'elles ordonneront selon leur souhait.

L'affectation est prononcée par la Directrice académique des services de l'éducation nationale en tenant compte des possibilités d'accueil des lycées pour les vœux demandés. Dans ce cadre, si les capacités d'accueil en classe de 2^{nde} GT du lycée de secteur que vous aviez priorisé sont atteintes, votre enfant sera affecté dans l'un des deux lycées de secteur selon l'application des critères ci-dessous, par ordre de priorité:

1. Elève en situation de handicap,
2. Elève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement souhaité,
3. Elève susceptible d'être boursier,
4. Elève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité.